

LE "MONITEUR DU COMMERCE" PROTECTEUR DES BANQUES CANADIENNES-FRANÇAISES

Nous avons, la semaine dernière, lit un mot à la hâte au *Moniteur du Commerce* comme préface à la réponse que nous nous proposons de faire à ses aménités et à ses insinuations de bienveillante confraternité.

À chaque jour suffit sa peine. Aujourd'hui nous nous bornerons à relever le paragraphe suivant que, dans son dernier numéro, le *Moniteur du Commerce* nous adresse :

"Il y avait raison de croire que la pensée de faire de la sensation avait fait place, partout dans la presse, au désir de réparer le mal déjà fait et de prévenir des malheurs qui, par suite, menaçaient un bon nombre de commerçants. Il y a une déception d'autant plus pénible qu'elle provient d'un journal dont la mission spéciale est de sauvegarder les intérêts du commerce canadien-français."

Nous soulignons les mots auxquels nous voulons spécialement répondre. Quant à ceux qui les précedent, on sait, dans le public et dans le monde financier, l'attitude que nous avons prise au moment de la panique. Personne n'a plus énergiquement que nous proclamé la folie des courses sur les banques ; personne ne s'est prononcé plus fortement que nous contre les articles sensationnels écrits durant les jours de panique et personne n'a protesté plus que nous contre les paroles véhémentes et insensées des orateurs de carrefour en quête d'une popularité malsaine.

Nous ne nous en faisons pas un titre de gloire, ni nous n'en tirons vanité, car nous n'avons fait que notre devoir et il n'y a pas de mérite à ne faire que ce que l'on doit. Cependant, nous sommes obligés de rappeler quelle a été notre attitude avant la fermeture des portes de la Banque Jacques Cartier, puis-

que la phrasesavamment entortillée de notre excellent confrère pourrait induire en erreur ceux qui, n'ayant pas lu nos écrits pendant et après la panique, s'en rapporteraient uniquement à l'ambiguïté voulue des expressions reproduites plus haut du *Moniteur du Commerce*.

La vérité est celle-ci : la Banque Jacques Cartier a suspendu ses paiements le 1er août et nous avons attendu au 23 août pour examiner sa situation au point de vue des déposants et des actionnaires. Et cette situation, nous l'avons examinée, chiffres en mains, d'après le rapport fourni par la Banque Jacques Cartier elle-même au gouvernement fédéral.

C'est donc sur un document officiel que nous nous sommes appuyés pour supputer les chances de réouverture ou de liquidation de la Banque Jacques-Cartier.

Depuis quinze jours que nous avons raisonné la position de la banque envers ses créanciers, tout ce que nous avons pu lire dans les journaux ce sont des appels désespérés aux déposants de signer l'engagement de laisser leur argent dans les caisses de la banque pendant douze mois.

Oui, nous avons lu autre chose : une diatribe du *Moniteur du Commerce*, contre le PRIX COURANT avec un faux titre.

Le *Moniteur du Commerce*, journal absolument désintéressé, charmant confrère, grand patriote et très dévoué aux intérêts canadiens-français a, en toute occasion, prêté son concours le plus dévoué et le plus ardent aux banques canadiennes-françaises.

Par ce qui va suivre, nos lecteurs